

Sur REILHAC

Informons-nous



N° 3

1991

Sommaire

Sommaire	2
La Lettre du Maire	3 et 4
L'Administration de la Commune	5
Fonctionnement des Services	6
C.C.A.S. - État Civil	7
Au Fil des Réunions	8
District	9
Budget	10, 11, 12 et 13
Les Travaux	15, 16 et 17
Urbanisme et environnement	18 et 19
École, Médiathèque et Bibliothèque	21
Chasse	22
Club de l'Union Naucelles-Reilhac	23
Les Anciens Combattants	23
Connaissez-vous Reilhac ?	25
A.P.E. - La Quille Reilhacoise	26
Association Cantonale	27
Football Club de Reilhac	28 et 29
Club Canin	29
Le Col de Légal	30

Michel BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

Boucherie Charcuterie Volailles

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 71 47 25 60

EXPO PISCINES 15 G. CATUSSE



CARRÉ BLEU

23, avenue de la République
15000 AURILLAC
Tél. : 71 48 54 79

Étude, Réalisation, Entretien
piscines, parcs et jardins

FOURNITURES POUR LE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

sem-angles



Z.I. de Lescudilliers
15000 AURILLAC
Tél. : 71 83 41 14
(lignes groupées)
Télex : 990 717

ISOLATION - CHAUFFAGE
SANITAIRES - ROBINETTERIE
FONTAINERIE - ZINGUERIE
VENTILATION - TUBES
MÉTAUX - PLASTIQUES

Salle d'exposition
SANITAIRE - CHAUFFAGE
CARRELAGE



3^{ème} bulletin municipal !

S'il clôture l'année 1991, il me permet en même temps de m'adresser à vous et de vous présenter, au nom de toute mon équipe, mes meilleurs voeux pour 1992. Que cette année nouvelle vous procure joies et plaisirs dans votre vie familiale mais aussi réussite dans votre vie professionnelle.

J'ai relu les bulletins précédents, cela me permet de mesurer le chemin parcouru depuis 1989.

En trois ans, il n'est vain de constater que Reilhac a changé de "look" et s'est installé dans une bonne vitesse de croisière quant à sa transformation et à son développement.

Réaliser notre programme d'élection a été le souci constant du Conseil Municipal et aujourd'hui, à la "mi-temps", il est de mon devoir d'en dresser le bilan et de vous informer des projets pour les trois ans à venir.

1989 :

- Implantation de l'entreprise SO.CO.BIS à Reilhac qui compte aujourd'hui dix employés
- Extension de la zone artisanale qui peut répondre à toutes demandes d'installation de petites entreprises.
- Modernisation des services, achat d'un véhicule avec étrave permettant de faire face efficacement aux intempéries de l'hiver.
- Achat de tables et chaises pour la salle polyvalente pour faciliter la tâche des nombreuses associations de la commune.

1990 :

- Réfection du CD de la Croix de Lestoubeyre au bourg, avec réalisations de trottoirs, conduites d'eau et passage des lignes E.D.F. et P.T.T. en souterrain.
- Achat de la Maison Rigal et du terrain Martin-Dussault.
- Réaménagement de la place avec implantation de la fontaine.
- Réfection du presbytère avec deux logements locatifs.
- Ravalement du groupe scolaire Auguste Bancharel.
- Électrification des cloches de l'église.
- Création d'une aire de jeux aux Violettes avec un plateau polyvalent.
- Participation à l'aménagement du carrefour de Lagarde.
- Réfection extérieure de la salle polyvalente.
- Restauration du four de Reilhaguet et de la fontaine de Brousse.
- Décision d'adhérer au District.

1991 :

- Implantation d'espaces verts.
- Voierie de Lagarde et route de Lagarde à Capelle.
- Travaux de la nouvelle Mairie.
- Ouverture d'une classe maternelle.
- Éclairage public (place, plateau polyvalent...).
- Nettoyage de la rivière l'Authre en collaboration avec le SIVOM.
- Extension du lotissement des Violettes.

.../...

La lettre du Maire (suite)

Ceci traduit une politique volontariste du Conseil Municipal afin de doter Reilhac d'atouts nécessaires pour assurer son avenir et son épanouissement.

Il est bien évident que pour réaliser tous ces investissements nous avons eu recours à l'emprunt même si chaque projet a reçu une subvention. Notre souci est de maintenir la pression fiscale à son niveau actuel.

Pour poursuivre notre programme dans les années à venir, une étude financière a été confiée et réalisée par M. Beaufort, Percepteur. Cette analyse prospective de 1991 à 1994 prenant en compte un montant d'investissements de plus de 7 000 000 F en quatre ans, fait ressortir que la pression fiscale restera de même niveau. Le Conseil Municipal gère donc la commune en tenant compte de l'évolution de sa situation financière.

En 1991, les faits plus marquants sont sans aucun doute l'ouverture d'une classe supplémentaire (cent élèves sont scolarisés) mais aussi la construction de la Maison Communale où chacun d'entre nous bénéficiera d'un meilleur accueil et de meilleures prestations. Elle vous accueillera pour les élections régionales.

Malgré ce travail important durant ces trois années, l'animation de la commune n'a pas été oubliée. Rappelez-vous la fête au château de Broussette le 1^{er} juillet 1990 et la fête du pain à Reilhaguet le 1^{er} septembre 1990.

Il nous reste bien sûr à poursuivre notre programme :

- Le lotissement des Violettes 2 est prêt à recevoir de futurs Reilhacois.*
- Les logements locatifs vont naître.*
- La voirie communale de Cantal à la limite de Jussac via Lestoubeyre va faire peau neuve.*
- Renforcement de l'éclairage public, éclairage des carrefours de Lagarde, de Cantal, et de la traversée de Brousse.*
- Réfection des peintures de salles de classe.*
- Programme d'entretien de voirie.*

Ces travaux devraient voir leurs réalisations en 1992. Je m'adresse aux habitants de la cité des Landes pour leur dire que je ne les oublie pas. Les travaux de réfection complète de la voirie avec parkings sont à l'étude et je m'engage à ce qu'ils soient réalisés en 1993 et 1994. Cette cité, un peu oubliée jusqu'à aujourd'hui, mérite elle aussi un nouveau "look".

Apporter un mieux vivre aux habitants de Reilhac, créer les conditions favorables pour accueillir tous ceux qui désirent y vivre ou s'y installer, donner aux jeunes qui doivent s'en aller pour travailler l'envie d'y revenir, sont pour nous, élus, nos principales motivations.

Pour y parvenir complètement nous avons aussi besoin du tissu associatif sans lequel il n'y aurait plus de vie dans nos communes. Que tous ceux qui participent activement soient très sincèrement remerciés, je ne dirai jamais assez que le bénévolat mérite nos encouragements et notre admiration.

Merci aussi à tout le personnel communal qui n'a jamais failli à sa tâche pour le bien être de chacun. Merci aussi aux membres du Centre Communal d'Action Sociale pour leur aide efficace auprès de personnes en difficultés. Merci aux différents services administratifs du département pour l'accueil et l'aide précieuse qu'ils nous apportent.

Avant de vous laisser poursuivre la lecture de ce bulletin, j'ai une pensée particulière pour les familles éprouvées par la disparition d'un être cher, la maladie et le chômage.

TOUS UNIS POUR L'AVENIR DE REILHAC
Jean-Pierre PICARD

L'administration de la commune

- Le Maire :** Jean-Pierre PICARD.
Le 1^{er} Adjoint : Louis FAUGÈRE.
Le 2^e Adjoint : Maurice LABERTRANDIE.
Le 3^e Adjoint : André FREYSSINIER.
Le 4^e Adjoint : Christian VIDAL.



Les Conseillers Municipaux : Maurice CHAMBRE, Michel RAULET, Catherine WALTER, Jean-Pierre SERONIE, Francis VERNET, Pascal GAMEL, Jeanine DEMAZIÈRE, Roger BOUCHY, Bernard LAVEISSIÈRE, Annie VIGNERON.

COMMISSIONS :

Commission des Travaux, Voirie, Équipement : L. FAUGÈRE, M. CHAMBRE, J. DEMAZIÈRE, M. RAULET, J.P. SERONIE, P. GAMEL, F. VERNET.

Commission Urbanisme, P.O.S., Environnement : M. LABERTRANDIE, R. BOUCHY, M. CHAMBRE, J. DEMAZIÈRE, B. LAVEISSIÈRE, J.P. SERONIE.

Commission Finances et Emploi : A. FREYSSINIER, R. BOUCHY, B. LAVEISSIÈRE, M. RAULET, F. VERNET, A. VIGNERON, C. WALTER.

Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Animations, Associations, École : C. VIDAL, J. DEMAZIÈRE, P. GAMEL, B. LAVEISSIÈRE, A. VIGNERON, C. WALTER.

Commission Scolaire : J.P. PICARD, J. DEMAZIÈRE, B. LAVEISSIÈRE, C. VIDAL, C. WALTER.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD.

Jeanine DEMAZIÈRE, Louis FAUGÈRE, Roger BOUCHY, Maurice LABERTRANDIE, Marie-Louise COSTES, Viviane FONTANILLE, Juliette LAPOUBLE, Paul CAMBON.

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Syndicat Intercommunal d'Électrification CASTY : Louis FAUGÈRE, Roger BOUCHY.

S.I.V.M. de la Vallée de l'Authre : Louis FAUGÈRE, Jeanine DEMAZIÈRE.

Syndicat Touristique du Col de Légal : André FREYSSINIER, Bernard LAVEISSIÈRE.

Le Maire et les Adjoints sont membres de droit de toutes les Commissions.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Secrétaire de Mairie : Josette GUBERT.

L'employé de service : Roger MAS

Le personnel de service : Agent Spécialisé de l'École Maternelle : René SALLES (32 h par semaine) - Agent de service : Josette PLANCHON (22 h par semaine) assure le service de la cantine, Claudine VIGNERON (19 h par semaine) assure le service de la garderie et d'agent spécialisé de l'école maternelle.

Fonctionnement des services

HORAIRES SCOLAIRES : De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. (vendredi 15 h 30)

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30 sauf le Lundi.

PERMANENCE DU MAIRE : Tous les Vendredis à partir de 17 heures sur rendez-vous.

TARIFS MUNICIPAUX :

Transports Scolaires :	– Primaire / par an	360,00 F
	– Secondaire / par an	570,00 F
Garderie :	– De 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h - L'heure	7,00 F
Cantine :	– Ticket à la semaine	44,00 F
	– Ticket occasionnel	14,40 F

Redevance pour enlèvement des ordures ménagères :

	– 1 ramassage	390,00 F
	– 2 ramassages	390,00 F
	– Résidence secondaire	390,00 F
Passages :	– Le LUNDI et le JEUDI : Le Bourg - Les Landes - Les Violettes - Les-toubeyre - Lesplagnes - Lagarde-Haute - Route Nationale.	
	– Le JEUDI : Reilhaguet - Laveissière.	
	– Le VENDREDI : Jonquières - Capelle - Brousse.	

Concession : – Le m²

BIBLIOTHÈQUE - Heures d'ouverture :

- LUNDI	: de 14 h 30 à 16 h 30
- MARDI	: de 09 h 00 à 11 h 30
- MERCREDI	: de 17 h 00 à 19 h 00
- JEUDI	: de 14 h 30 à 16 h 30
- VENDREDI	: de 09 h 00 à 11 h 30
- SAMEDI	: de 09 h 00 à 11 h 30

TRANSPORTS INTER-URBAINS :
 Une nouvelle grille d'horaires est actuellement à l'étude sous la responsabilité du District du Bassin d'Aurillac qui en a la compétence. La commune a fait des propositions pour que les horaires des cars soient plus adaptés au besoin de la population de Reilhac. Les horaires actuels risquent donc d'être modifiés au cours de l'année 1992.

MAURIAC - SAINT-CERNIN - AURILLAC - JOURDES				
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	Samedi		Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	Samedi
13 h 40	9 h 00	REILHAC	16 h 40	12 h 30
13 h 45	9 h 05	NAUCELLES	16 h 35	12 h 25
13 h 50	9 h 07	LES 4 CHEMINS	16 h 30	12 h 20
13 h 55	9 h 10	AURILLAC GARE	16 h 15	12 h 00
14 h 00	9 h 15	SQUARE	16 h 20	12 h 05

* sauf jours fériés

LAROQUEVIEILLE - AURILLAC 34 - SARL CANTAL TOUR							
(1)	(2)	(2)	(2)		(2)	(2)	(2)
07 h. 20	08 h. 05	09 h. 54	13 h. 20	REILHAC	09 h. 40	11 h. 40	17 h. 39
	08 h. 07	09 h. 56	13 h. 22	(Lagarde)	09 h. 38	11 h. 38	17 h. 38
	08 h. 08	09 h. 57	13 h. 23	(Le Bourg)	09 h. 37	11 h. 37	17 h. 37
				(Cité)			
				NAUCELLES			
07 h. 25	08 h. 11	10 h. 00	13 h. 26	(Le Bourg)	09 h. 34	11 h. 34	17 h. 34
07 h. 26	08 h. 12	10 h. 01	13 h. 27	(Lardennes)	09 h. 33	11 h. 33	17 h. 33
07 h. 27	08 h. 13	10 h. 02	13 h. 28	(Cité)	09 h. 32	11 h. 32	17 h. 32
07 h. 30	08 h. 15	10 h. 05	13 h. 30	LES 4 CHEMINS	09 h. 30	11 h. 30	17 h. 30
				AURILLAC			
				(Gare SNCF)	09 h. 23	11 h. 23	17 h. 23
07 h. 40	08 h. 25	10 h. 15	13 h. 40	(Square)	09 h. 18	11 h. 18	17 h. 18
07 h. 43	08 h. 28	10 h. 18	13 h. 45	(Gare Routière)	09 h. 15	11 h. 15	17 h. 15

(1) LE LUNDI SEULEMENT (2) TOUS LES JOURS (SAUF DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS)

Centre Communal d'Action Sociale

En 1991, la commission administrative du Centre d'Action Sociale s'est réunie et a examiné quatre dossiers :

- une demande d'allocation compensatrice pour tierce personne.
- une demande d'aide médicale à domicile.
- deux secours exceptionnels.

Pour Noël, 45 colis ont été distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus..

Le CCAS envisage de reconduire les décorations de la médaille de la famille française. Cette décoration est une distinction décernée aux mères de familles de 4 enfants et plus.

Le repas traditionnel des aînés en mars 1991 s'est déroulé à la salle polyvalente.

La date du 1^{er} mars 1992 a été retenue pour le prochain repas de nos aînés.



Repas traditionnel des Aînés en mars 1991

L'état civil en 1991

NAISSANCES :

- LABERTRANDIE Delphine, le 14.01.91
- LEYBROS Fabien, le 24.01.91
- TINET Marion, le 18.03.91
- TRIQUET Guillaume, le 19.03.91
- KABOUS Jérémy, le 02.04.91
- LACOSTE François, le 07.05.91
- CALVET Jean-Christophe, le 24.05.91
- MADRIGNAC Mickaël, le 22.06.91
- ZAHAM Stéphane, le 01.07.91
- CHABRAT Julien, le 30.07.91
- LASCAUX Nolwenn, le 13.08.91
- DEGOUL Cyril, le 20.09.91
- VERNET Julie, le 02.10.91
- RIGAL Anna, le 02.11.91
- LAVIGE Charlotte, le 27.11.91

MARIAGES :

- LEMAIRE Jean-Pierre et GANDILHON Nathalie, le 10 Août
- BROSSARD Didier et LAJARRIGE Nathalie, le 7 Septembre
- LAJARRIGE Gérard et VIGNERON Claudine, le 26 Octobre

DÉCÈS :

- SERONIE Alexandrine, le 1er Janvier
- FREYSSINIER Léon, le 25 Mars
- SOUSTRE Gilbert, le 12 Août
- PRESNEAU Inès, le 3 Octobre
- LAVERGNE Baptiste, le 14 Octobre
- PUECH Marie-Jeanne, le 24 Octobre
- BRUEL Yvonne, le 8 Novembre
- KALMAN Ana épouse COSTES, le 14 Novembre
- CALVET François, le 21 Décembre

Au fil des réunions

Séance du 8 Mars 1991

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 1991 : la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour une somme de 2 240 852 F ; de même la section d'investissements pour une somme de 2 971 003 F.

Le Conseil Municipal consent une part importante de ses investissements pour l'achat de la maison Rigal et sa restauration pour mettre en place la nouvelle mairie.

Le Conseil Municipal décide la révision des taux d'imposition communaux, en prenant en compte la prise en charge par le District de l'ensemble des emprunts contractés par la commune de Reilhac pour l'eau et l'assainissement d'une part, et la hausse importante décidée à l'échelon national des bases d'imposition ; en conséquence, la part communale des taux d'imposition est revue à la baisse.

Le Conseil Municipal décide de fixer un tarif unique pour la redevance des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal désigne M. Marot, architecte à Aurillac, comme maître d'oeuvre chargé de l'étude, de la surveillance et du suivi des travaux d'aménagement de la nouvelle mairie.

Séance du 14 Juin 1991

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'Entreprise Cochery-Bourdin-Chaussée pour effectuer les travaux de voirie prévus au programme 1991.

Le Conseil prend connaissance des résultats de l'appel d'offres (suite à l'ouverture des plis du vendredi 7 juin) concernant l'aménagement de la nouvelle mairie.

Le Conseil examine le détail des travaux pour l'ensemble des aménagements de V.R.D. 1° phase du lotissement des Violettes II, autorise le cabinet Claveyrolle-Coudon à poursuivre les opérations et à lancer les appels d'offres.

Le Conseil décide de confier au District le remaniement du Schéma Directeur (révision plus modification du périmètre) et la définition du programme local de l'habitat.

Le Conseil accepte le projet d'Alimentation Éclairage Public des Violettes, en confie la réalisation au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz, fixe la participation financière de la commune à 60 %.

Le Conseil décide de créer un emploi à temps non complet d'agent contractuel à titre provisoire en raison de l'ouverture d'une classe maternelle.

Le Conseil accepte par délibération la nouvelle grille horaire de la semaine scolaire.

Le Conseil décide de louer le hangar de M. Trophime afin d'entreposer du matériel.

Le Conseil prévoit de demander aux propriétaires riverains concernés les autorisations pour réaliser les travaux nécessaires au projet «Rivières Propres».

Séance du 4 Juillet 1991

Le Conseil Municipal examine la situation financière de Reilhac.

M. le Maire retrace l'orientation suivie depuis 1983, qui se caractérise par une politique d'investissements ; M. Beaufort présente de nombreux documents assortis d'explications ; ces outils de réflexion, dûs à l'informatique, permettent après une analyse prospective de mettre sur pied des projets sur trois années. Cette prospective financière nous permet d'envisager les investissements futurs en toute sécurité, sans pression fiscale exagérée.

Séance du 8 Octobre 1991

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 1990. Il accepte et vote le Budget Supplémentaire présenté par M. Beaufort : les principaux programmes revus sont notamment, la création de la classe maternelle (matériel + aménagement) et le programme de voirie.

Séance du 13 Décembre 1991

La commission des travaux présente au Conseil Municipal un programme de travaux de voirie. Le Conseil retient ces propositions qui feront l'objet de dossiers en vue de l'obtention de subventions dans le cadre de la DGE. Est envisagé : la réfection de la voirie Cantal-Route Impériale.

Le Conseil Municipal décide de procéder à une modification du POS, en restant soucieux de ne pas céder à la tentation du béton.

Le Conseil détermine les prix des terrains à bâtir aux Violettes II : pour tenir compte de la valeur commerciale de chaque lot, le Conseil n'applique pas un taux unique au m² ; le Conseil ne décide pas d'un tarif pour le m² de terrain dans la zone artisanale, mais laisse à M. le Maire toute latitude pour négocier auprès des acheteurs.

La Commission de travaux présente un compte rendu des travaux en cours : ceux de la nouvelle mairie se déroulent dans de bonnes conditions ; une commission est nommée pour procéder à l'aménagement intérieur.

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du District en ce qui concerne le futur château d'eau et l'assainissement.

Enfin, une commission se réunira fin janvier afin d'examiner les propositions venant des différents partenaires, pour améliorer les transports collectifs.

L'INTERCOMMUNALITÉ SUR DES FONDATIONS SOLIDES.

Le District, depuis le 1er janvier, donne aux communes des moyens nouveaux autour de la notion de solidarité ; il permet de favoriser la réalisation de travaux et d'équipements au service des populations. Certes, il faut le rappeler, certaines communes, du fait de leur déficit en aménagements en profiteront particulièrement ; notamment les plus petites d'entre elles qui ne pouvaient de par leur budget étroit, concrétiser des projets liés à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Cette année nouvelle permettra au District d'obtenir une dotation supplémentaire d'environ 5 millions de francs. Le District, durant l'année 1991 a fonctionné à un rythme très soutenu et dans un réel esprit d'agglomération : 180 décisions ont été prises, 139 délibérations, 200 arrêtés. Les maires des communes et vice-présidents se sont réunis plus de vingt fois en réunions de bureau, sans compter l'énorme travail réalisé par l'ensemble des élus en commissions. La mesure de ce qui est accompli ne peut se définir par la simple accumulation de réunions, il nous faut détailler secteur par secteur le chemin parcouru et celui qui s'ouvre à nous à la veille de ce nouvel exercice.

- **L'eau et l'assainissement** : c'est un des secteurs les plus importants qui devait reprendre et poursuivre les programmes préexistants. Une programmation à long terme est en cours d'étude dans le but d'améliorer les services aux usagers et chercher les financements et les partenariats.

- **Le développement économique**, durant l'année 1991, s'est donné les moyens de ses ambitions en définissant son plan global de développement économique. Ce secteur a la charge de l'aérodrome qui a vu en 1991 la refonte complète de la piste d'atterrissage et qui verra en 1992 des travaux importants sur l'aérogare et la vigie. Il finance à hauteur de 600 000 F l'antenne universitaire et travaille pour 1992 sur les aspects de restauration et de logements des étudiants. Ce secteur a mis à l'étude l'élaboration des implantations de parcs d'activités en liaison avec la commission urbanisme.

- **La commission urbanisme et gens du voyage** qui travaille à une étude précise des zones d'aménagement d'équipements à long terme afin de définir plus précisément les besoins en ce domaine, et par là même, à la définition des sites les plus pertinents sur l'ensemble du territoire du District. Ceci donnera lieu en 1992 à l'élaboration d'un schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

- **L'environnement et le traitement des ordures ménagères** : ce secteur travaille à la définition d'une plus grande complémentarité de la chaîne : collecte, broyage, enfouissement, incinération et récupération sur le site de l'Yser. Il est indéniable que pour être complet en ce domaine, il faudra aménager très prochainement une plate forme de tri. La collecte des ordures doit s'étendre notamment sur Vézac en 1992, année qui verra aussi l'élaboration d'un cahier des charges sur les problèmes d'environnement : la rédaction d'une charte districale de l'environnement.

- **La commission des grands équipements sportifs** a vu en 1991 la réalisation de travaux de réfection des bassins du centre nautique et l'élaboration d'un projet de dojo sur la commune d'ytrac.

- **En matière de transports**, il est souhaité par bon nombre de communes la création d'une extension cohérente avec le réseau urbain déjà existant sur Aurillac et Arpajon en associant l'ensemble des transporteurs privés en collaboration avec le département, pour essayer de réaliser un véritable réseau de transports péri-urbain qu'impose la configuration de notre District.

Il faut souligner la parfaite entente qui règne au sein de nos nombreuses assemblées, la responsabilité avec laquelle chacun aura travaillé pour le bien des habitants du District. C'est la preuve de l'intérêt que nous portons tous à la réussite de cette formidable avancée pour le bassin d'Aurillac qui doit s'affirmer comme un territoire d'initiatives et de dynamisme pour l'ensemble du département. Les communes qui n'ont pas voulu adhérer doivent s'en apercevoir même après une première année qui n'est somme toute encore qu'un balbutiement.

Budget

Apporter un mieux vivre dans la commune, améliorer son image, engendre des efforts budgétaires.

Si dans la présentation du 3ème budget érigé par l'équipe municipale le 3 mars 1991, cet effort est bien présent, il reste raisonnable, et permet d'assurer fidèlement la réalisation du programme défini en 1989.

Ce programme continuera à se développer. Une étude prospective réalisée sur 4 ans de 1991 à 1994, dans son analyse fait apparaître la possible mise en place des investissements à venir, la capacité de la commune à les concrétiser, sans pour autant accentuer la pression fiscale.

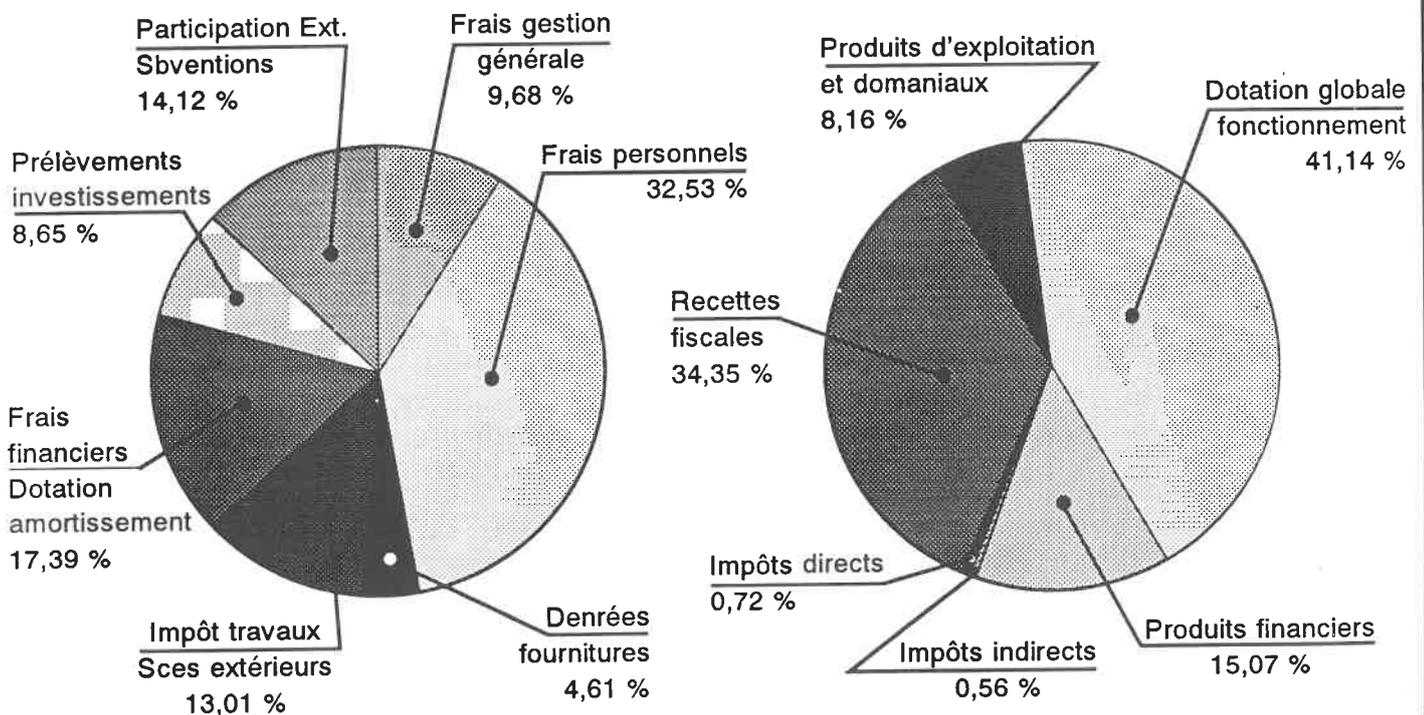
C'est dans cet esprit que les élus de Reilhac ont travaillé lors de l'établissement du budget primitif et du budget supplémentaire pour 1991.

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 211 860 F et se décompose comme suit :

- Section fonctionnement : 2 240 852 F
- Section investissement : 3 971 008 F

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	2 240 852	%	RECETTES	2 240 852	%
Frais de personnels	728 500	32,53	Impôts directs	16 140	0,72
Denrées fournitures	103 500	4,61	Produits exploitation et domaniaux	183 000	8,16
Impôts travaux et services extérieurs	291 530	13,01	Recettes fiscales	769 734	34,35
Frais financiers Dotation - Amortissement	389 685	17,39	Produits financiers Recouvrements Subventions	337 697	15,07
Participations extérieures - Subventions	316 585	14,12	Impôts indirects	12 690	0,56
Frais gestion générale	217 000	9,68	Dotation globale de fonctionnement	921 591	41,14
Prélèvement investissements	194 052	8,65			



Quelques observations peuvent être formulées :

- La diminution des frais financiers qui passent de 620 730 F à 389 685 F en 1991 s'explique par la prise en charge par le District des emprunts (1 893 064 F) contractés par la commune pour l'eau et l'assainissement se traduisant jusqu'à 1991 par des remboursements annuels (intérêts + capital) de 266 667 F.

- La part prélevée à la section de fonctionnement s'élève à 194 052 F et sera affectée au financement de l'annuité des emprunts et l'autofinancement des travaux d'équipement.

- La part versée par l'état qui s'élève à plus de 92 millions de centimes est notre principale recette.

- Les recettes fiscales pour la commune sont en diminution par suite de la volonté du Conseil Municipal de baisser les taux sur :

- * La taxe d'habitation moins 17,19 %
- * Le foncier bâti moins 17,23 %
- * Le foncier non bâti moins 17,26 %
- * La taxe professionnelle moins 17,27 %

- L'application sur la commune des taux d'imposition du District.

Ces différents taux sont résumés dans le tableau qui suit.

	Taux 1990	Taux 1991	Taux District	Total Come + Dist.	Variation Come + Dist.
Taxe habitation	11,75	9,73	2,71	12,44	+ 5,87
Foncier bâti	16,25	13,45	3,66	17,11	+ 5,29
Foncier non bâti	67,54	55,88	11,66	67,54	
Taxe professionnelle	12,33	10,20	2,30	12,50	+ 1,38

La recette fiscale passe de 720 598 F en 1990 à 658 940 F en 1991.

Cette volonté de diminution des taux par les élus, permet à la commune de faire face aux impôts districaux, sans trop pénaliser les habitants. La variation en définitive se traduit par une augmentation des taux de 5 à 6 %, sauf pour le foncier bâti qui ne bouge pas et seulement 1,38 pour la taxe professionnelle.

Les produits perçus pour la commune apparaissent dans le tableau suivant.

	Taux 1990	Produit 1990	Taux 1991	Produit 1991
Taxe habitation	11,75	272 319	9,73	249 477
Foncier bâti	16,25	224 708	13,45	204 038
Foncier non bâti	67,54	114 298	55,88	98 555
Taxe professionnelle	12,33	109 273	10,20	106 870
	TOTAL	720 598	TOTAL	658 940

Par contre il est à signaler qu'à ces variations décidées par le conseil municipal s'ajouteront les augmentations des bases votées par la loi des finances (ETAT) qui sont pour 1991 :

- Taxe d'habitation + 7,20 %
- Foncier bâti + 7,29 %
- Foncier non bâti + 4,17 %
- Taxe professionnelle non concernée

Ainsi que celles décidées par le département et la région.

SECTION INVESTISSEMENT

L'investissement, en augmentation de 49,16 % par rapport à 1990, est couvert par l'autofinancement, les subventions et les emprunts. Son budget s'équilibre à la somme de 3 971 008 F

DÉPENSES	3 971 008	RECETTES	3 971 008
Remboursement emprunts	285 508	Subventions	25 000
Achat immeuble	95 000	Prélèvement	
À chat mobilier matériel	30 000	section fonctionnement	194 052
Éclairage public	69 000	D.G.E.	607 097
Solde travaux presbytère	76 000	Fonds compensation T.V.A.	166 000
Aménagement foyer	60 000	Taxe locale équipement	15 000
Solde ravalement		Emprunts	2 915 000
École et Mairie	30 500	Créances long terme	48 859
Mairie	1 820 000		
Voierie Lagarde + divers	505 000		
Plateau polyvalent	100 000		
Court tennis	200 000		
Lotissement	700 000		

La création d'une nouvelle classe en septembre 1991 a contraint le conseil municipal à consentir un effort important pour mettre en place une nouvelle mairie.

L'opportunité d'acheter la Maison Rigal en 1990 a permis de mener à bien cette réalisation financée par l'emprunt, diminuée par le bénéfice d'une subvention de l'état de 458 000 F et la récupération de la T.V.A. environ 290 000 F.

Cet investissement dote la commune de Reilhac d'un patrimoine indispensable à son épanouissement, et représentera réellement pour les habitants le coeur de la cité.

Dans le cadre des investissements on ne peut passer sous silence la programmation d'un nouveau lotissement financé dans un premier temps par l'emprunt. Celui-ci sera progressivement amorti par la vente des lots. Ce lotissement apportera de nouvelles ressources pour Reilhac.

COMPTE ADMINISTRATIF 1990

Le compte administratif a été voté à l'unanimité lors de la mise en place du budget supplémentaire.

Recettes	2 752 506,84
Dépenses	2 620 684,99
Excédent	131 821,85

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Quelques modifications résumées dans le tableau suivant sont apportées au budget primitif pour faire face aux besoins nouveaux concernant certains chapitres.

DÉPENSES		RECETTES	
Denrées et fournitures	4 500	Prélèvement	
Travaux et services	205 894	compte administratif	131 821
Participation contingents	7 600	Recouvrements	20 000
Subventions	3 500	Produits exploitation	7 000
Frais gestion générale	5 500	DGF	34 536
Charges antérieures	3 500	Contributions directes	26 137
TOTAL	219 494	TOTAL	219 494

INVESTISSEMENTS

Les principaux programmes revus ou rajoutés sont les suivants :

- Achat matériel école maternelle 10 000 F
- Aménagement classe maternelle 80 000 F
- Travaux école 7 315 F
- Foyer 35 000 F
- Fontaine 1 137 F
- Voierie 135 000 F
- Plateau Polyvalent 8 600 F
- Lotissement 150 000 F
- Éclairage public 43 075 F
- Assainissement Lestoubeyre 605 000 F (transféré au District)

Le budget primitif et le budget supplémentaire ont été votés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal remercie particulièrement M. Beaufort, percepteur, d'avoir participé à leur mise en place, et d'avoir mené à bien l'étude financière réalisée sur 4 ans de 1991 à 1994 pour la commune de Reilhac

- Annuité de la dette pour la commune par habitant = 818,89 F
- Annuité de la dette pour les communes de même importance dans le département par habitant = 1 001,33 F

EAU ET ASSAINISSEMENT

Jusqu'à cette année, dans la majorité des communes, le budget consacré à l'eau et à l'assainissement (investissements, château d'eau, entretien des réseaux etc...) était rarement en équilibre et se soldait par un déficit à la charge de la commune.

Les nouvelles perspectives en ce domaine, annoncées par décision préfectorale ont pour objectif d'obliger les communes à mettre en place un budget spécifique exigeant l'équilibre entre recettes et dépenses.

Inévitablement, en l'état actuel, cela entraînera pour l'ensemble des communes une augmentation plus ou moins importante du prix de l'eau, selon la politique qu'elles ont suivi jusqu'à ce jour.

Pour les 11 communes du District, dont Reilhac, la gestion de l'eau et de l'assainissement sont de la compétence du District depuis janvier 1991.

Les prix fixés à 4,14 F hors taxes pour le m³ d'eau consommée et 4,14 F hors taxes pour l'assainissement, reflètent le coût de revient réel de ces services, permettant d'atteindre l'équilibre.

Pour Reilhac, l'effort demandé se répercute principalement sur les habitants bénéficiant de l'assainissement.

Par contre la commune n'a plus à faire face aux dettes contractées avant 1991 concernant l'eau et l'assainissement, ni d'avoir recours à l'impôt pour équilibrer ce budget.

ORDURES

	1989	1990	1991*
1 ramassage	285	330	390
2 ramassages	360	380	
Dépense commune	96 881	137 518	129 644
Recettes	90 000	115 210	122 850
Déficit	6 681	22 308	6 794

* Tarif unique pour 1 ou 2 ramassages y compris résidences secondaires.

Il n'est pas facile de présenter la situation des finances communales sans aligner un grand nombre de chiffres qui peuvent paraître rébarbatifs, j'espère cependant avoir répondu le plus simplement possible aux questions que chacun et chacune d'entre vous sont en droit de se poser sur le fonctionnement et les investissements de la commune. La Commission des Finances vous souhaite une bonne année 1992.

André FREYSSINIER



MA TOYOTA EST FANTASTIQUE

UNE GAMME COMPLÈTE NEUF ET OCCASION
TOURISME - 4 X 4
FAMILIALE - UTILITAIRE



Le tout terrain super-équipé



La nouvelle référence des berlines haut de gamme

Concessionnaire pour le Cantal

G A R A G E A R N A U D

Avenue G.-Pompidou - 15000 AURILLAC - Tél. : 71 48 12 31

VOUS

Collectivités - Bureaux d'études - Particuliers

NOUS

VERGNE T.P.

30, rue Jacques

Prévert

15000 AURILLAC

Tél. : 71 64 13 90

UNE ENTREPRISE
A VOTRE PORTE
POUR TOUS TRAVAUX
DE VOIRIE,
ASSAINISSEMENT,
REVETEMENT, ETC.

- Etudes gratuites
- Solutions économiques
- Rapidité d'exécution



COLAS

Sud Ouest

Tous terrassements
Chaussées - Matériaux Enrobés
Tennis - Tous Travaux Particuliers

Z.I. de l'Escudilliers - Rue J.-Prévert
BP 237 - 15002 AURILLAC - Tél. : 71 64 01 46

VOIERIE

Afin de prendre en compte l'importance du trafic de la route de Lagarde à Brousse, le Conseil Municipal vient de faire réaliser des travaux de modernisation, et pour la sécurité de tous, l'élargissement de la chaussée. Pour cela la construction d'un mur a été nécessaire, ainsi qu'un enrochement le long de la rivière l'Authre, le renforcement et reprofilage de la chaussée, avec réfection totale des goudrons. L'étude du projet effectué par les services de la DDE nous a permis d'obtenir une subvention de l'État. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise Cochery qui a consenti un rabais de 2 % sur l'ensemble du projet.

Des travaux d'entretien sur l'ensemble des voies communales ont été réalisés :

- Route du cimetière, la création d'un réseau pluvial a permis un élargissement appréciable de la chaussée.
- Cité des Landes, un réseau pluvial avec avaloirs a été réalisé au chemin d'accès à l'ancienne station d'épuration.
- A Reilhaguet, le chemin communal qui dessert la maison Chantraine a été entièrement refait. L'étude a été effectuée par les services de la DDE. Les travaux, tels que : empierrement, busage et goudronnage ont été réalisés par l'entreprise Cochery.
- Sur l'ensemble des voies communales des emplois partiels ont été exécutés au point à temps par les services de l'équipement. Ces travaux nous permettent d'avoir un réseau voirie en bon état.

Dans notre dernier bulletin, nous vous avons annoncé la réfection de la voie communale N° 8 de Lasplagne, Lestoubeyre jusqu'à la limite avec la commune de Jussac. A notre grand regret, les travaux prévus en 1991 ne se sont pas réalisés pour les motifs suivants :

- Un arrêté conjoint des Maires de Jussac et de Reilhac du 9 novembre 1990, autorise le Conseil Général, pour des raisons de sécurité des usagers de la route, et du personnel du chantier la mise en place d'une déviation par la route communale (dite route impériale). Cette déviation a provoqué d'importants dégâts à la chaussée. En ce qui concerne les réparations aucune proposition concrète de M. le Président du Conseil Général ne nous a été faite à ce jour.

- Électricité de France vient de terminer la pose de câbles en souterrain. La 2ème partie des travaux comprend la suppression du transformateur de la salle polyvalente, remplacé par un nouveau du type bas, qui sera implanté en haut de l'espace vert de la cité des Landes. De là, partira en souterrain la nouvelle distribution électrique jusqu'au poste de Jussac.

Le projet de réfection de cette voie communale N° 8 est prévu dans sa totalité. Il comprend, pour la sécurité des usagers, la pose de trottoirs à Lasplagne, l'achèvement du réseau pluvial, le renforcement de la chaussée, le reprofilage des virages. Les goudrons seront réalisés en enrobé.

L'étude et la surveillance de l'ensemble des travaux sont confiés au service de la DDE. Les dossiers sont actuellement en demande de subvention de l'État.



Route de
Lagarde

LOGEMENT LOCATIF

Dans sa délibération du 31 août 1990, le Conseil Municipal met à la disposition d'Office H.L.M. les terrains nécessaires pour la construction de huit pavillons à usage locatif.

L'Office H.L.M. détient toutes les autorisations pour la réalisation de ces constructions.

Les travaux

MAIRIE

En 1984, à la suite d'une fermeture de classe, l'Académie et la préfecture du Cantal autorisent le Conseil Municipal en place à utiliser pour les réunions du Conseil, la salle inoccupée.

À la rentrée scolaire 1991/1992 la réouverture de cette classe oblige le Conseil Municipal à se préoccuper de l'installation de la nouvelle Mairie.

Après l'acquisition d'une maison située au Bourg de Reilhac, le Conseil Municipal charge M. Marot architecte, de l'étude du projet. Cette réalisation est dans le périmètre de protection de l'église inscrite au monument historique. Le permis de construire a été soumis à l'approbation de M. Lamourère, architecte des Bâtiments de France.



Les travaux avancent rapidement sur le nouveau bâtiment communal

Tous les services de la Mairie seront au rez-de-chaussée. L'entrée fera office de salle d'attente et le public aura accès à toutes les salles et bureaux.

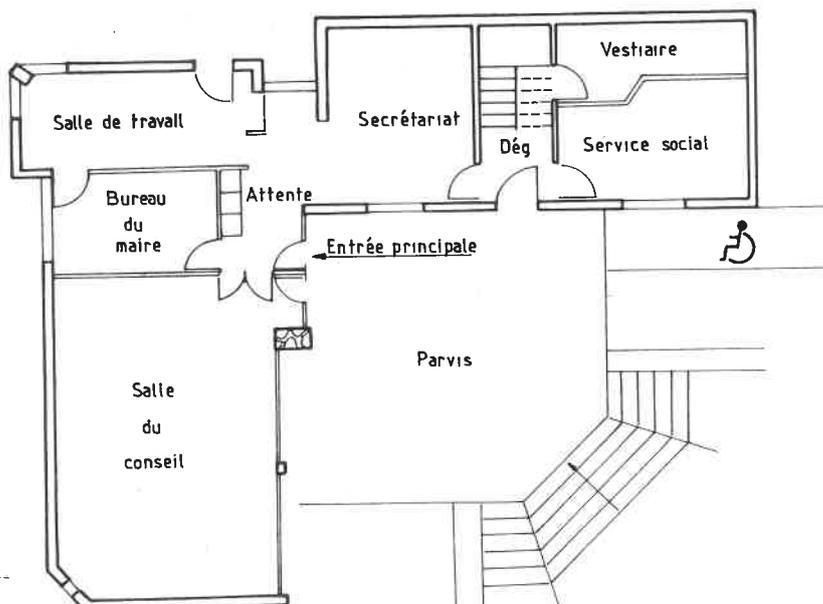
À l'étage se trouveront deux salles de réunions dont l'une sera plus particulièrement affectée aux associations de la commune. Entre la mairie et l'église, des chemins piétons seront réalisés et traités en sable (castine). De plus, une petite toiture sera faite dans le même style que la couverture de la mairie et servira d'abri aux tableaux d'affichages.

Le crépis du pignon et l'arrière de l'église seront refaits et réalisés à pierres vues. Dans la même opération, la pose de gouttières sur l'arrière et de garde-neige sur l'ensemble de l'église sont prévus.

Dans le projet d'éclairage public des abords de la mairie, en plus des candélabres, deux projecteurs seront mis en place pour l'illumination du clocher.

Avec l'installation de l'électrification des cloches, un dispositif est prévu pour le fonctionnement d'une horloge. Cette dernière a été installée sur la façade de la mairie. Un devis a été demandé pour la pose d'une girouette sur le toit.

Les travaux de gros oeuvres commencés au mois de juillet 1991 sont pratiquement terminés. Le planning prévoit l'achèvement de cette réalisation pour le mois de février 92.



SALLE POLYVALENTE

Le ravalement des façades est terminé. Des travaux d'intérieur ont été réalisés : remplacement du chauffage, liaison entre la grande salle et la cuisine, réfection des peintures et installation de WC publics extérieurs.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux d'aménagement des carrefours de Lagarde et de Lasplagne sont achevés. L'étude du nouvel éclairage est faite. Elle comprend la pose de candélabres équipés de lampes au sodium de forte puissance qui augmenteront la visibilité, la signalisation et surtout la sécurité des usagers.

Le syndicat d'électrification a donné l'ordre de service à l'entreprise Lavigne pour l'exécution de ces travaux, ainsi que pour l'extension de l'éclairage public portant sur quelques points supplémentaires (Reilhaguet, Lagarde, Brousse).

ÉCOLE

A la rentrée scolaire 1991/1992, nous avons eu le plaisir d'apprendre l'ouverture d'une classe maternelle, avec création d'un poste d'enseignement supplémentaire.

Des travaux d'aménagement du groupe scolaire ont été nécessaires : installation de toilettes, lavemains pour enfants, peinture, achat de mobilier et de matériel.

Le Conseil Municipal espère obtenir pour ces travaux une subvention du Conseil Général.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 1991, l'Eau et l'Assainissement font partie du District. Toutes les interventions sur les réseaux : relevé des compteurs d'eau, facturation, entretien et réparations sont de leurs compétences. Le District a repris tous les projets de la commune de Reilhac et leur financement.

Lestoubeyre : ayant obtenu les autorisations de passage des propriétaires et exploitants des terrains concernés par la pose des conduits, les travaux vont se réaliser rapidement.

Recoulet : Les travaux débuteront lorsque les autorisations de passage seront signer des propriétaires concernés.

Château d'eau : la construction d'un nouveau château d'eau va se réaliser dans les prochains mois. Son implantation sera faite sur le terrain appartenant à M. Cibier, face au château d'eau déjà existant. Le District vient d'acquérir le terrain nécessaire à cette réalisation. La capacité du réservoir n'a pas encore été déterminée.

VIOLETTES II

Après l'acquisition du terrain appartenant aux consorts Martin/Durrault, le Conseil Municipal, par délibération du 14 décembre 1990, décide la mise en route du futur lotissement.

Tous les services administratifs ont été consultés. L'avis favorable de chacun a permis d'obtenir, en plus de l'autorisation de lotir, une subvention du Conseil Général.



Les travaux ont débuté aux Violettes II

L'étude des travaux de viabilité a été confiée au Cabinet Claveirole-Coudon à Aurillac. La division du terrain nous a permis l'implantation de 13 lots d'une superficie de 633 à 1285 m².

Toutes les dépenses : achats de terrains, actes, frais de dossiers et l'ensemble des travaux, nous ont permis de déterminer le prix des lots.

La 1^{ère} phase a été réalisée et comprend le décaissement, l'empierrement de la chaussée et la pose des réseaux. Ceci nous permet de commencer la vente des lots.

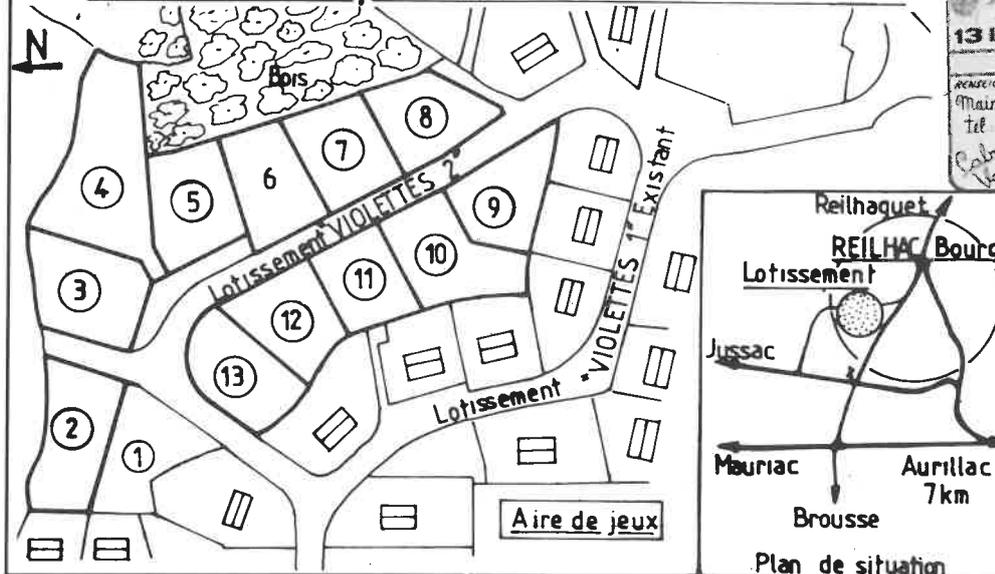
Louis Faugère

Urbanisme et Environnement

Malgré une période assez difficile, l'année 1991 a vu une légère hausse à la construction. Détail des demandes enregistrées en mairie : Renseignements urbanisme : 14 - Certificats urbanisme : 9 - Permis de démolition : 1 - Permis de construire : 4 - Travaux exemptés de permis de construire : 11.

LOTISSEMENT : VIOLETTES II

Définition et prix de vente (HT) des lots.



Lot N°2	847 m ²	112 651 F	Lot N°8	663 m ²	99 450 F
Lot N°3	891 m ²	118 503 F	Lot N°9	664 m ²	84 992 F
Lot N°4	1285 m ²	149 060 F	Lot N°10	825 m ²	105 600 F
Lot N°5	780 m ²	117 000 F	Lot N°11	633 m ²	81 024 F
Lot N°6	732 m ²	109 800 F	Lot N°12	696 m ²	89 088 F
Lot N°7	713 m ²	106 950 F	Lot N°13	732 m ²	93 696 F

ESPACES VERTS

Sur l'ensemble de la commune, des espaces ont été aménagés, terrain de quilles, de pétanque, jeux pour enfants, plateau polyvalent. Sur ce plateau les tracés de hand-ball, volley et tennis sont réalisés. Son accès est ouvert à tous les habitants de la commune. Le matériel nécessaire à la pratique du volley et du tennis vont être mis à votre disposition dans un coffre que l'on placera près du foyer. Quelques emplacements sont en cours de préparation, en particulier celui du secteur de Reilhaguet ; son nivellement va nous permettre, dès le printemps, sa réalisation : "gazon, sable, table de pique-nique".



Les enfants en action sur les jeux du plateau polyvalent

Maurice Labertrandie

L'AUTHRE "RIVIÈRE PROPRE"

Malgré quelques inquiétudes de nos pêcheurs, les travaux de nettoyage des berges de la rivière ont été réalisés sous la responsabilité du SIVOM de la Vallée de l'Authre, par l'équipe de l'association "Aménagement Animation Cantal". Ce travail a été facilité par la bonne compréhension de tous les riverains.



Une rivière propre



Après le travail, la détente...

CONTAINERS A VERRES

Réussite totale pour une première année de service. Le tri du verre a été compris par l'ensemble de la population. Ce dispositif diminue le tonnage des ordures ménagères.

CENTRE PERMANENT DE RÉCUPÉRATION DE L'YSER

"Rue de l'YSER
Près de la cité de Brouzac"

L'aménagement de ce centre permet de se débarrasser des objets encombrants dans les meilleures conditions. Ce centre de récupération supprime les dépôts sauvages pour un environnement propre et une lutte contre la pollution .

Un service ouvert aux particuliers, artisans et commerçants des onze communes du District
Ouvert du lundi au samedi
de 13 h à 19 h - Dimanche de 10 h à 12

L'environnement au quotidien

**COLLECTER
RECUPERER
ELIMINER**

DISTRICT
DU BASSIN
D'AURILLAC

Centre
Permanent de
Récupération de
l'Yser

PROTEGER



Agence d'Aurillac

4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC

☎ 71 64 58 56

NOS ÉQUIPES VOUS ÉQUIPENT

TRAVAUX PUBLICS

TERRASSEMENTS - LOCATION

Gérard BARBET

Zone Artisanale

15250 JUSSAC

Tél. : 71 46 63 03

SIRET 327 481 008 00016 APE 5510

Jean-Marcel ESCALIER

*Maçonnerie
Béton armé*

La Réginie - NAUCELLES
15250 JUSSAC - Tél. : 71 48 22 01

100 enfants fréquentent l'école.

- 11 enfants de 2 ans - 11 enfants de 3 ans
- 20 enfants de 4 et 5 ans - 12 enfants en CP
- 10 enfants en CE - 12 enfants en CE2 - 9
enfants en CM1 - 15 enfants en CM2

Le nombre d'enfants, en progression, a entraîné l'ouverture d'une classe maternelle.

Grâce aux efforts de la municipalité, cette classe fonctionne dans un cadre agréable et un mobilier bien adapté aux petits. La nouvelle et sympathique maîtresse : Mme Delort (Simone pour les petits) nous arrive de Naucelles et s'est fort bien intégrée à l'équipe pédagogique déjà existante.



Nouvelle classe maternelle

Organisation pédagogique.

La semaine continue a été mise en place à la rentrée sur proposition du Conseil d'École et semble donner satisfaction à tous. L'heure de concertation des maîtres, placée le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30, permet aux enfants de participer, dans le cadre des C.A.T.E., aux activités suivantes : équitation, tennis, initiation à la musique. En outre, pendant le temps scolaire, sont organisées des séances de psychomotricité, de musique, d'informatique, de judo et de sensibilisation à l'anglais.

P.A.E : Le projet d'école porte, cette année, sur l'amélioration de la langue écrite et orale.

Cantine : Elle fonctionne bien et voit s'accroître le nombre de rationnaires.

Noël à l'école :

Le traditionnel repas de Noël s'est déroulé le jeudi 19 décembre 1991 dans une très bonne ambiance (Nous avons regretté cependant l'absence de quelques enfants malades.) Le goûter et la distribution des cadeaux a eu lieu le vendredi 20 décembre en présence du Père Noël qui a bien voulu faire un détour dans notre petit village. Les enfants et les enseignants remercient chaleureusement la municipalité et l'Association des parents d'élèves.

Bonne Année à tous.
Les enseignants.

Une médiathèque à Reilhac

La municipalité a mis à la disposition de la bibliothèque centrale de prêt du Cantal un local au premier étage de la Mairie. Depuis le 26 novembre 1991, la Médiathèque de votre commune vous propose des prêts de livres mais aussi plus de 50 cassettes et disques compact.

Nathalie Marty et Angélique Lapié vous accueillent le :

Lundi de 14 h 30 à 16 h 30

Mardi de 9 h 00 à 11 h 30

Mercredi de 17 h 00 à 19 h 00

Jeudi de 14 h 30 à 17 h 30

Vendredi de 9 h 00 à 11 h 30

Samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Vous pouvez y réserver vos livres et vos cassettes pour le prochain passage du bibliobus.

Profitez de ce service, c'est important, parce qu'à terme des prêts de cassettes pourraient être envisagées

A bientôt.

Bibliothèque

L'accueil et les heures d'ouverture sont les mêmes que ceux de la médiathèque.

TARIF SALLE POLYVALENTE

COMMUNE DE REILHAC TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>DE LA COMMUNE</u>	<u>EXTERIEUR</u>
Bal _____	500 F. _____	non admis
Quines _____	200 F. _____	300 F. *
Concours de cartes _____	200 F. _____	300 F. *
Activités socio-culturelles (Auditions, concert, activités musicales, théâtre, film ...)	gratuit _____	300 F. *
Repas avec utilisation de la cuisine (vaisselle en sus, 5 F. /personne)	200 F. _____	700 F. *
AG ou congrès _____	gratuit _____	300 F. *
Exposition _____	gratuit _____	200 F. *
Arbre de Noël _____	gratuit _____	1 000 F. *
Activités sportives (avec autorisation du Maire)	gratuit _____	50 F. / heure
PARTICULIERS DE LA COMMUNE		
Apéritif _____	300 F. *	
Repas _____	700 F. *	(vaisselle en sus.
Réveillon _____	1 000 F. *	5 F./ personne)
Expo vente _____	250 F. *	
PARTICULIERS EXTERIEURS		
Expo vente _____	500 F. *	

CAUTION : de 500 F. pour tous les prix accompagnés d'un *

ASSOCIATIONS

Chasse

- Deux cent vingt cinq faisans.
- Cent soixante quinze perdreaux.
- Vingt trois lièvres, ont été lâchés sur notre commune pendant la saison 1990/1991, ce qui traduit bien l'effort important que notre société consacre au repeuplement afin de satisfaire nos chasseurs. Ceci représente une somme de 30 000 francs ; tout le gibier lâché est bagué.

Lors d'un concours organisé par l'Association Intercommunale d'Aurillac qui regroupe trente communes, au niveau de la récupération des bagues l'A.C.C.A. de Reilhac s'est illustrée puisqu'elle a remportée le 1^{er} prix.

C'est la meilleure preuve du dynamisme de notre société. L'élevage de lièvres, très bien tenu par M. Boyer fonctionne bien, cette année la production est de 29 levrauts.

Le plan de chasse a été réalisé sans problème (deux brocards et une chevrette) ; un étant attribué au quine des chasseurs, un consacré au repas des aînés, un destiné au repas des chasseurs ou sont conviées toutes les personnes et les amis de la société de chasse. Cette année la date est fixée le samedi 22 février à la salle polyvalente, l'organisation du repas sera assurée par le restaurant Isoulet.

En plus des lâchers de gibier, la société de chasse participe activement à la vie de la commune (organisation du quine, participation à la fête patronale, organisation de la fête du pain à reilhaguet avec l'association des parents d'élèves et de la quille reilhacoise.

Aujourd'hui, les nouvelles les plus alarmantes concernant la chasse, viennent confirmer ce que l'on redoutait déjà provenant de règlements tombés comme un couperet d'une Europe technocratique à l'écoute des sirènes électoralistes "vertes".

Pourtant, officiellement depuis la loi de 1976 nous sommes agréés comme protecteurs de la nature, comme n'importe quelle association dite "écologiste". Ceux-là, sont écoutés, nous pas !!

C'est la raison pour laquelle comme ils l'ont décidé en 1979, lors des Européennes, les chasseurs ont décidé de se présenter aux élections régionales.

Le Secrétaire
Michel Soubrier

Club de l'Union des Aînés Naucelles-Reilhac

Le Club des Aînés de Naucelles et de Reilhac est en bonne santé.

L'année 1991 a été très positive.

Nos activités se sont soldées par quatre goûters à Naucelles et quatre à Reilhac ; trois sorties promenade d'une journée ; un repas de fin d'année où nous avons fêté les noces d'or de trois couples de nos adhérents. L'année s'est terminée par notre assemblée générale qui a été suivie d'un goûter gratuit. Le bureau et le conseil d'administration a été réélu à l'unanimité. C'est toujours avec un grand plaisir que nous accueillerons les nouveaux retraités au sein de notre club.

Le Président.

Jean Poujol

Association des anciens combattants

L'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac a vu le jour depuis plusieurs années.

Les activités se bornent essentiellement aux traditionnelles commémorations : celle du 8 Mai 1945 et celle du 11 Novembre 1918.

Pourquoi se souvenir : le Monument aux morts devant lequel nous nous rassemblons est le symbole du sacrifice de tous ceux qui, quelque soit le lieu où ils se trouvaient, sont tombés au combat. Combat pour la paix, le droit, la liberté, l'honneur et la grandeur de la Nation. Tous ont versé leur sang, pour la Patrie et la France. Ne les oublions pas.

Cette année la cérémonie a eu lieu le dimanche 10 novembre. Après l'office religieux célébré par l'Abbé Marcenac, personnalités et population se sont rendues au monument aux morts, au pied duquel deux gerbes furent déposées, une par le représentant de chaque municipalité et l'autre par le Président des Anciens combattants.

Après la cérémonie, le traditionnel repas avait lieu à Thiézac.

Avant de conclure ; je voudrais remercier M. Louis Guibert, qui a cessé toute activité le 1er janvier 1991 pour raison de santé. Au nom de tous les adhérents et en mon nom personnel, nous vous remercions sincèrement pour le travail et le dévouement pour notre section. Nous vous souhaitons une bonne santé et de profiter pleinement de la retraite.

Louis Guibert a été nommé Président d'honneur de notre Association.

Au mois de décembre 1990, l'Association a eu la douleur d'accompagner à sa dernière demeure, le vice-président M. Pagis, de Reilhac.

Composition du Bureau

Président d'honneur : Louis GUIBERT

Président actif : Géraud GERVAUX

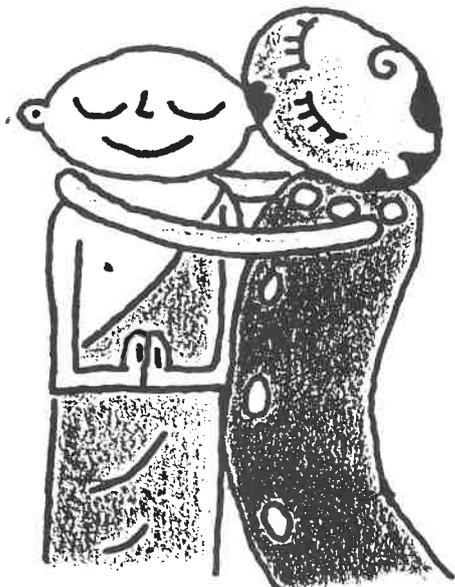
Vice-président : Marius RIGAL

Secrétaire trésorier : Robert POUNHET

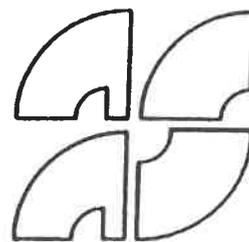
Porte drapeau : Pierre HENRI, Naucelles

Marius RIGAL, Reilhac

Membres : CERRIER - COURBOU - M^{me} BLANC

EDF**EDF GDF SERVICES****Electricité
de France****CORREZE - HAUTE AUVERGNE
AGENCE D'AURILLAC***1, cours d'Angoulême - B.P. 533
15005 Aurillac cedex*

LE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE.
ENTRE NOUS, IL A TELLEMENT D'AVANTAGE



atelier site
et architecture

DANIEL MAROT

6, avenue Milhaud - 15000 Aurillac
Tél. : 71 48 78 20

URBANISME - ARCHITECTURE
DÉCORATION INTÉRIEURE

CANTAL DISTRIBUTION



Gérante : Madame Bonfils

PRODUITS D'ENTRETIEN

Collectivités
Hôtels
Restaurants
Cafés

•
Garages
Stations

Tous commerçants
Agriculture

15250 NAUCELLES

Tél. : 71 47 21 65

Fax. : 71 47 29 29



Tél. : 71 46 44 00

15250

SAINT-PAUL-DES-LANDES

Connaissez-vous Reilhac ?

D'après-vous ?

- 1 *Quelle est la superficie de notre commune ?*
[a) 888 ha] [b) 580 ha] [c) 2055 ha]
- 2 — *Quelle est l'altitude moyenne de notre commune ?*
[a) 605 m] [b) 735 m] [c) 630 m]
- 3 — *Le nom de Reilhac, comme les autres noms de lieux se terminant par ac, est d'origine :*
[a) gauloise] [b) gallo-romaine] [c) germanique]
- 4 — *Qui était Seigneur de Reilhac en 1280 ?*
[a) Michel de Meissac] [b) Rigal] [c) Edme de Caissac]
- 5 — *Quel est l'autre nom du ruisseau de Reilhaguet ?*
[a) de la Garde] [b) de la Baisse] [c) de Jussac]
- 6 — *Quel est le nom du groupe scolaire de Reilhac ?*
[a) de la Vallée de l'Authre] [b) Auguste Bancharel] [c) Jacques Prévert]
- 7 — *Quelle proportion de la superficie communale occupent les prés et les pâturages ?*
[a) 19 %] [b) 41 %] [c) 57 %]
- 8 — *Qui était maire de Reilhac en 1945 ?*
[a) Henri Maury] [b) Jean-Marie Richard] [c) Henri Fontanille]
- 9 — *En quelle année fut érigée la chapelle du château de Broussette ?*
[a) 1789] [b) 1638] [c) 1335]
- 10 — *Laveissière, lieu-dit situé au nord du Bourg, doit son nom à la présence de :*
[a) hêtres] [b) noisetiers] [c) genêts]

VOTRE SCORE

Comptez 2 points pour chaque bonne réponse :

Si vous avez obtenu : entre 16 et 20, BRAVO !

entre 10 et 16, continuez à vous informer !

moins de 10, nous espérons vous avoir intéressés !

- | | |
|----|--|
| 1 | a) Superficie de la commune : 888 ha 60 a 18 ca |
| 2 | c) 630 m |
| 3 | b) Gallo-romaine |
| 4 | a) Michel de Meissac (Rigal, damoiseau, était Seigneur de St-Victor et de Meissac en 1431 Edme de Caissac, Seigneur de Sedailles, avait Meissac en 1666). (Dictionnaire Statistique M. Deribier-du-Chatelat) |
| 5 | b) de la Baisse |
| 6 | b) du nom du félibre et journaliste né à Reilhac en 1832 |
| 7 | c) 57 % - 508 ha 64 a 56 ca (cadastre) |
| 8 | a) Henri Maury (Henri Fontanille fut adjoint au maire) |
| 9 | c) En 1335 |
| 10 | b) Laveissière = la noisetière, lieu planté de noisetiers |

RÉPONSES

Amicale des Parents d'Élèves et Amis de l'École Publique de Reilhac

L'Association de Parents d'Élèves a vu avec plaisir l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à la rentrée 1991. Le bilan de l'année 90-91 est satisfaisant.

- Activités dans le cadre du contrat de ville :
 - * Équitation
 - * Tennis
 - * Activités sportives - Regroupement USEP
 - * Festival d'expression enfantine
 - * Initiation à l'anglais
- Les fêtes traditionnelles ont connu un succès intéressant (quine, fête, concours de belote), ce qui a permis à nos enfants de "monter à Paris".
- Les projets 91-92
 - * L'escrime à l'école
 - * La musique avec Patrick Roux de profession sport



L'anglais continue avec la charmante Christine, qui partage le repas de la cantine le mardi avec les élèves de l'école. Les regroupements de sport avec l'USEP et la Fédération des Associations Laïques. Nous espérons que l'année 91-92 sera aussi riche pour nos enfants que les années précédentes. Maintenant à vos calendriers.

Les rendez-vous 1992 : Samedi 15 février : concours de belote - Dimanche 15 mars : concours de belote - Samedi 4 avril : cassoulet

Pourquoi tant d'activités déployées par l'Association des Parents d'Élèves ? Nous pensons que chaque citoyen, chaque enfant doit accéder à une éducation qui lui permettra d'être un adulte responsable, porteur d'un sang nouveau dans notre commune. Allons plus loin encore, pourquoi ne pas accueillir des jeunes Hongrois en 92 et partir avec nos jeunes en Hongrie ? Qu'en pensez-vous. On tente le "coup" ?

La quille Reilhacoise

Le bureau se compose :

Président :

M. VIGNERON Gérard

Vice-président :

M. BARRIÈRE Bernard

Trésorier :

M. DEFILQUIER André

Secrétaire :

M. VIGNAL Roger

et de ses 16 adhérents.

Au cours de la fête des écoles a été organisé le concours "challenge Vigneron Jean", couronné par l'inauguration du terrain. Un deuxième concours se déroulait au mois d'août à l'occasion de la fête patronale. Dans les jours à venir, un tournoi de quilles aura lieu entre plusieurs communes.



Association Cantonale de Développement Sportif et Culturel de Jussac

Les cinq communes associées ont permis à l'aide des contrats de ville, de jeunesse et sports, de la DRAC, des amicales de parents d'élèves d'organiser en 1991 :

- regroupement USEP Cross, Hand-Ball
- Musique avec l'aide de profession sports et de nos bénévoles Mme Rivemale et M. Walter
- Tennis, équitation
- Théâtre : participation de trois communes au Festival d'Expression Infantile
- Escrime
- Yoga pour les adultes du canton
- Volley-Ball : l'équipe cantonale est inscrite en inter-régionale UFOLEP
- Ski

Parodiant M. le Directeur Départemental Jeunesse et Sports : une source de développement passe nécessairement par l'animation.

Nous rajouterons bien volontier : pour le développement du tourisme grâce à l'animation.

Notre association proposera des produits de qualité en se servant de moyens existants : Col de légal, Hôtels, Ferme de Teissières-de-Cornet, dès 1992.

Les foyers de jeunes seront pour l'association des lieux d'intervention (projets AJIR, Fête de la musique).

Merci encore à tous nos partenaires Jeunesse et Sports, DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Fédération Départementale de la Chasse.

Mais le plus important c'est vos idées, vos souhaits. Nous sommes là pour dynamiser notre canton.

Allons z'ydées...
B. LAVEISSIERE



Photos La Montagne

Football club de Reilhac

Lors de l'Assemblée Générale de juin 1991, le F.C.R. a tourné une page de son histoire. Après une saison 90-91 décevante à bien des égards, nos deux formations ont rétrogradé dans les séries inférieures. Quel dommage après avoir réussi à hisser le Club au niveau fort honorable de la 1ère Division du District.

Cependant l'aventure continue pour une nouvelle équipe bien décidée à remettre notre club sur le chemin du renouveau. Autour de son nouveau président, M. Leybros, s'est constituée une équipe de dirigeants enthousiastes et solidaires qui ayant mis en place de nouvelles structures qui devraient permettre à chacun de se sentir concerné par la vie de notre club.

Composée de 38 joueurs et 16 dirigeants (dont d'anciens joueurs qui ont bien voulu apporter leur expérience et leur enthousiasme), notre association sportive se doit de réussir pour préserver l'avenir. Pour encadrer ses joueurs, le bureau du FCR a trouvé en la personne de M. J.-L. Lavigne, Reilhacois s'il en est, un joueur-entraîneur qui par son expérience, sa compétence et son dévouement, devrait redonner cette volonté qui permettrait au Club de se définir de légitimes ambitions.

Qu'il nous soit permis par le biais de ce bulletin d'adresser de chaleureux remerciements aux artisans-commerçants Reilhacois qui ont contribué à l'élaboration de notre calendrier annuel, lequel a connu un vif succès auprès de la population, prouvant ainsi son attachement et sa fidélité à notre association sportive.

Pour en terminer, le FCR tient à remercier notre municipalité pour l'effort important qu'elle apporte tant au niveau financier que dans l'entretien de nos installations sportives.

Composition du bureau :

Présidents d'honneur : J.-P. PICARD et M. FAUGERE - Président actif : S. LEYBROS - Vice-présidents : J. BONAFE, C. LAFARGE et C. ROLLAND - Secrétaire : J.-M. LARION - Secrétaire adjoint : Melle M. YVES - Trésorier M. LABERTRANDIE - Trésorier adjoint : S. TINET - Dirigeants : M. CAMBON, P. GAMEL, M. GRATIO, J. KABOUS, G. VERGNE, Melle J. VIARS et R. YVES - Entraîneur : J.-L. LAVIGNE - Arbitre du club : M. VIGNERON



Joueurs : A. BARBET - L. BARBET - L. BEGUET - Y. BRUEL - S. CALVET - D. CARBONNEL - C. CLAVEYROLE - L. CLERMONT - F. DAVID - M. DEJOU - A. DELLANOS - A. DELON - P. DELON - A. DELORT - C. FARGES - S. FOUR - T. GANDILHON - D. GIL - A. ISOULET - J. ISOULET - M. KABOUS - T. KABOUS - D. LAFON - J.-P. LABERTRANDIE - H. LAGARRIGUE - C. MARTY - T. OLS - G. POUGET - J. PROCIEWICZ - V. SAUTAREL - D. TEULIERE - F. URIET - J.-M. VEYRINE - R. VIGNAL - G. VIGNERON - G. VIGOUROUX - L. YVES.

Belle preuve du dynamisme et de recherche d'idées nouvelles de l'équipe dirigeante, le 9 octobre 1991 avait lieu au siège du club une remise d'équipement généreusement offert par la Société de Travaux Publics Cochery-Bourdin-Chaussé, bien connue sur la commune. Avaient tenu, également, à apporter leur soutien à nos couleurs, le café Isoulet, les Ets Couderc, tous deux Reilhacois ainsi que les Ets Ginestet, bureautique et les Ets Izoulet, serrurerie à Aurillac, offrant chacun de superbes ballons qui nous l'espérons, seront utilisés de brillante manière par nos footballeurs. Le Football Club Reilhacois tient à remercier chaleureusement ces généreux sponsors.



École de football

La saison 91-92 s'annonce pour le mieux pour nos 25 jeunes footballeurs qui ont repris le chemin du stade avec toujours le même enthousiasme. 10 débutants, 8 poussins et 7 pupilles forment notre École cette saison.

L'encadrement s'est étoffé et c'est avec un réel plaisir que les trois fidèles responsables ont vu arriver quelques jeunes joueurs séniors voulant bien s'investir et préparer ainsi l'avenir du Club. Le seul regret pour ces bénévoles est de ne pas pouvoir créer une formation minime et ceci par manque d'effectif. Qu'à cela ne tienne les quatres "anciens pupilles" de la saison dernière jouent actuellement dans le club voisin de Jussac en entente avec Crandelles et Marmanhac.

Afin de récompenser l'assiduité de tous et l'esprit de camaraderie qui règne parmi ces jeunes pousses, un déplacement est prévu au printemps pour assister à un match de professionnels à Saint-Étienne.

ÉCOLE DE FOOT :

Débutants : L. BOULDOYRE - F. FARGES -
Y. FELZINES - C. GIBERT - R. GRATIO
J. MALGOUZOU - S. POLONAI - M. TINET
- E. VEYRINE - D. VIGNERON .

Poussins :

S. CHABRAT - R. FREYSSINIER - B.
GOUBERT - L. LABERTRANDIE - A.
MIZERMONT - S. RIBEYRON - P. THOMAS
- F. VEYRINE.

Pupilles :

S. DELMAS - R. DUFOUR - V. GOUBERT -
B. LESCURE - M. PRESNEAU - J.-M.
SERONIE - F. THOMAS.

Responsables :

C. FARGES - M. GRATIO - J.-P.
LABERTRANDIE - H. LAGARRIGUE - S.
LEYBROS - S. TINET - G. VERGNE - J.-M.
VEYRINE - G. VIGNERON.



Le club canin

Voilà 18 mois que le Club Canin Cantalien a vu le jour. Grâce à son dynamisme, il est arrivé à des résultats satisfaisants en cette année 1991. Pour tout vous dire, il se porte comme un charme.

A la suite d'entraînements assidus les samedis après-midi de 15 heures à la nuit, le dimanche matin de 9 heures jusqu'à midi, les maîtres et leurs compagnons se sont défendus en concours dans différents départements et dans les disciplines que nous pratiquons.

En Agility : M. Jean Marty avec Ugoline B.A. 1er Échelon Brevet à Riom (63)
2ème Échelon Brevet à Carcassonne (11)
- M. Jean-Marc Couderc avec Elite B.E.A.U.C. 1er Échelon Brevet Firminy (42)
2ème Échelon Brevet St-Juéry (81)
- M. Thierry Aurigié avec Titus B.A. a fini 1er à l'Open Royal Canin de Cahors

En Ring : M. Chevalier André avec Carl B.B.M.M. à Brioude (43)
- M. Daucie André avec Cork B.E.A.U.C. à Périgueux (24)
Brioude (43) - Ussel (19)

Notre concours d'agility en date du 4 août 1991 a été une réussite. Les concurrents et leurs chiens venus des quatre coins de France ont été enchantés de notre belle région et de notre bon accueil.

Je remercie encore toutes les personnalités de notre canton d'avoir participé et récompensé, lors de cette manifestation.

Mon équipe et moi-même savons que nous pouvons compter sur le soutien matériel et moral de la municipalité Reilhacoise.

Nous avons fait de nombreuses sorties dans différentes communes du département et des départements limitrophes pour animer les fêtes locales avec nos amis à quatre pattes.

Ce style de sortie est prévu pour l'année 1992.

P.S. Sur le calendrier cynophile Région Auvergne année 1992 : deux dates à retenir.

La C.U.R. (Commission Utilisation Régionale) nous a confié le Championnat d'Auvergne d'Agility qui se déroulera sur notre terrain : les 8 et 9 mai 1992 - les 24 et 25 octobre 1992

Concours en Ring - Brevet - Échelon I - II - III

Le Col de Légal

L'année 1991 a permis à notre centre de ski de fond, grâce à un enneigement satisfaisant, de réaliser une gestion satisfaisante. Nous remercions une fois de plus M. Monteil et M. Bonal pour leur dévouement sans borne.

Dès le mois de décembre, l'eau est arrivée malgré quelques problèmes qui ont retardé les travaux depuis quelques années. L'eau permettra au syndicat touristique du Col de Légal de faire agréer rapidement le centre par la Direction Départementale Jeunesse et Sports et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Le centre sera ouvert dès le mois de janvier. Des contacts ont été déjà pris pour accueillir des groupes. Une réunion de travail a eu lieu le dimanche 15 décembre au Col de Légal en présence de M. le Sénateur, M. le Conseiller Général de Saint-Cernin, M. le Conseiller Général de Salers, MM. Bonal et Monteil ainsi que les représentants des communes dont Freyssinier et Laveissière de Reilhac.

Cette rencontre n'a pas tout résolu, mais a permis d'amorcer un développement économique à court terme sur ce site (stages, gîtes ruraux, ...).

Les délégués de la commune de Reilhac, par leur action, permettent, à prix défiant toute concurrence grâce à la FAL, d'équiper petit à petit le centre d'hébergement de 40 lits.



Pour tous renseignements : Foyer de Ski de Fond Tél. 71.67.30.66

MONTEIL Michel animateur - Tél. 71.48.75.36 après 19 h 00

LOCATION SKI COMPLET : 40 F adulte - 30 F enfant

ENTRÉE DES PISTES : 15 F adulte - 8 F enfant

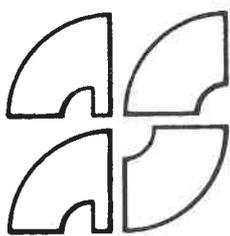
*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>BARRES Robert <i>Marchand de Fromages</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 38</p>	<p>COUDERC Pierre <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71 47 21 44</p>	<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 23 59</p>
<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71 47 24 74</p>	<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 23 50</p>	<p>LAMOUREUX Pierre <i>Plâtrier</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71 47 22 15</p>
<p>CAÏANO Manuel <i>Couverture - Zinguerie</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 20 51</p>	<p>ESCALIER Marcel <i>Maçonnerie</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 22 01</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 44</p>
<p>CARCY-PUECH <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71 47 27 57</p>	<p>FENAUTRIGUES André — TAXI — <i>Alimentation Générale</i> LES VIOLETTES Téléphone : 71 47 20 07</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 26 16</p>
<p>CANTAL DISTRIBUTION <i>Produits d'Entretien</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 21 65</p>	<p>FONTANILLE Marcel <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 71 47 21 27</p>	<p>SOCOBIS <i>Jouets - Bimbeloterie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 64 95 07</p>
<p>COSTES Pierre <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 77</p>	<p>ISOULET Madeleine <i>Bar - Tabac - Restaurant</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 20 22</p>	<p>THOMAS Annick <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 29 07</p>
<p>CONRIÉ Daniel <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 25 30</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 71 47 21 41</p>	<p>VIALLE Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> REILHAGUET Téléphone : 71 47 27 37</p>

Nous tenons à remercier les personnes, les associations et les entreprises qui nous ont aidés à réaliser ce bulletin municipal.

Pour la commission d'animation et d'information.

Christian VIDAL



atelier
site
et
architecture

DANIEL MAROT
architecte D.E.S.A.